



Commune de
PERROY

Commission Gestion-Finances

Commune de Perroy

Commission Gestion-Finances

Perroy, le 26.05.2025

Conseil Communal de Perroy du 19 juin 2025

Rapport de la commission de Gestion – Finances – Préavis 04/2025 « Rapport de la Municipalité sur sa gestion et sur les comptes 2024 »

Préambule :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de Gestion-Finances représentée par Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Fabrice Strevens, Christophe Jaccoud et Charly Muller s'est réunie les 12, 19 et 26 mai afin d'étudier le préavis 04/2025.

Nous avons rencontré la Municipalité (sans le syndic) le 19 mai dernier et cette dernière a répondu avec compétence et transparence à nos questions. Nous la remercions vivement.

La société fiduciaire Fidinter SA a effectué, dans le cadre de son rapport sur la vérification des comptes 2024, des pointages qui relèvent la bonne tenue de la comptabilité. Globalement, le rapport de la société Fidinter n'appelle pas de commentaire particulier.

La commission a également effectué un contrôle de différentes pièces comptables. Nous n'avons pas de remarque particulière.

Nous tenons à remercier la Municipalité et la boursière de la qualité du préavis, qui contient un niveau de détails toujours appréciable.

En complément du présent préavis, nous pouvons relever les quelques points ci-dessous :

Examen des comptes

130.3040.000 Prévoyance du personnel - part communale

Ce poste est en ligne avec le budget, mais présente une augmentation de près de CHF 22'000.00. Cette hausse est en lien avec la prise en charge par la commune de 2/3 des charges de prévoyances du personnel (anciennement 1/2).

140.3193.000 Cotisations à des institutions officielles (cotisation)

Ce poste présente un écart important en regard du budget. Il est toutefois maintenant ventilé sur plusieurs postes de la même rubrique. Pas d'évolution significative à relever.

210.3187.001 Frais perception impôts & émoluments (imputation spécial étr.)

Ce poste est facturé par l'Etat de Vaud pour la récupération des impôts et émoluments. La commune n'a donc pas de maîtrise sur cette charge.

210.3809 Prélèvement provision pertes sur débiteurs

Pour rappel, le montant de ce poste est également communiqué par le Canton, qui mentionne à la commune le montant à inscrire en provision.

210.4001.000 Impôt sur le revenu PP / 210.4002.000 Impôt sur la fortune PP

Nous constatons une nouvelle baisse significative des recettes sur ces deux postes clés pour la commune. Nous revenons à une situation d'encaissement de l'ordre de 2019, avant la dénonciation spontanée d'un important contribuable. Le budget était malheureusement trop ambitieux. Il est toutefois surprenant de constater une nouvelle baisse encore cette année.

330.3134.002 Vignes - approvisionnements (engrais, plants, phyto.)

Plusieurs traitements ont été nécessaires en regard à une année météorologique compliquée. De plus, la commune a procédé à des minages.

330.4355. 001 Vente de vins aux particuliers

Le budget a été surévalué.

356 Buvette de la plage

Il faut relever l'amortissement complet des deux anciens préavis pour les études en lien avec la plage, qui impacte ce poste pour près de CHF 145'000. Il s'agit d'opérations sans impact financier.

357.3141.008 Terrain de sport - entretien (terrains)

Suite à de nombreuses demandes et notamment aux contacts pris avec les représentants du BRP, il a été choisi de signer un nouveau contrat d'entretien avec une entreprise externe pour le soin des terrains. Le coût s'élève à env. CHF 14'000.00 par année. Ce montant n'intègre pas le contrat d'entretien pour les robots tondeuses.

461 Epuration Step / 462 Collecteurs eaux usées (EU)

Il a été nécessaire de prélever des montants sur les fonds de réserve. En effet, le plafond de CHF 1.10 ne permettait pas la prise en charge effective des charges. Il s'agit d'éléments à suivre, car cela peut, sur la durée, nécessiter une nouvelle adaptation à la hausse des tarifs, qui ont déjà été sensiblement revu il y a quelques années (entrée en vigueur 2021).

720 Prévoyance sociale

Le montant est largement inférieur au budget, en particulier en ce qui concerne les postes de cohésion sociale, ces derniers étant fortement liés aux recettes fiscales, qui étaient également bien inférieurs au budget.

Lecture globale des comptes 2024 :

L'exercice 2024 boucle avec une perte conséquente de CHF 564'565.—, contre une perte limitée à CHF 92'647.— en 2023. Nous pouvons relever que cette perte peut être partiellement pondérée par l'amortissement des préavis en lien avec les études de la plage pour env. CHF 150'000.--.

La marge d'autofinancement s'élève à env. CHF 55'000.— (contre env. CHF 350'000.—en 2023). Ce montant n'est clairement pas suffisant pour permettre à la commune d'assurer ses obligations financières (emprunts), mais également les investissements nécessaires à l'entretien des infrastructures/bâtiments communaux.

Les recettes fiscales de la commune sont, pour la deuxième année consécutive, inférieures au budget. Il est toujours difficile d'en expliquer les raisons, mais il semble que l'impact de la fin de la dénonciation spontanée d'un important contribuable reste un élément d'explication potentiel.

L'endettement de la commune a augmenté à CHF 11'466'288.— à fin 2024 (contre CHF 9'832'456.—en 2023). La commune a sollicité un nouvel emprunt de CHF 1'560'000.--, qui comprend plusieurs préavis groupés (besoin de liquidité – PACOM – crédit étude plage – sécurisation Butte – ponton). L'endettement par habitant s'établit donc à plus de CHF 7'000.-- (en ligne avec les normes du canton).

La problématique provient surtout de la faiblesse de notre marge d'autofinancement qui devient très limitée dans un contexte où la commune a des besoins d'entretiens/rénovations ainsi que de nouveaux projets importants. La hausse d'impôt (partiellement acceptée à 2 points) devrait permettre de ramener celle-ci à un niveau plus acceptable.

Rapport sur la gestion communale 2024 :

Absence du syndic

Nous devons toujours constater l'absence du syndic. Il ne touche aucune indemnité de la part de la commune. Sa rémunération est répartie entre les différents Municipaux. Comme ces dernières années, la commission propose de valider cette situation par l'acceptation de la gestion et les comptes 2024 dans le cadre de ce préavis. Nous remercions les Municipaux en place pour leur fort engagement dans le cadre de cette absence et dans le contexte connu.

Personnel communal

Concernant le personnel communal aucun élément significatif n'a été relevé par la municipalité. Nous les remercions également pour leur engagement.

Entretiens des infrastructures/bâtiments

Chaque année les infrastructures de la commune nécessitent des charges de rattrapage importantes. Nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité dans sa démarche de les traiter avec pertinence et priorité.

Habitants

La commission s'étonne de la baisse du nombre d'habitants dans la commune, alors que plusieurs quartiers se sont finalisés sur 2023-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède :

La commission de Gestion et Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 04-2025, Comptes et Gestion 2024 tel que présenté.

Pour la Commission :

Madame Mireille Gaillard, Messieurs Charly Muller, Fabrice Strevens, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Stéphane Bettems, Philippe Achard, Christophe Jaccoud et Walter Bietry

Mireille Gaillard, Présidente

Charly Muller, Rapporteur